

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	6
Présents	19	Absent non représenté :	1
VOTANTS			25

L'an deux mil quatorze, le 18 mars à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 mars 2014, après convocation légale reçue le 12 mars 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Annie MILLET, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M. Lucien STANZIONE

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Georgette DRAGONE),
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Lila HAMMACHE, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Annie ROUSSET (Pouvoir donné à Mme Nicole FABRE),
M Jean-Michel VIDAL, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE),

Etait Absent non représenté :

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget Annexe – ZAC de la Tapy Clôture du budget annexe

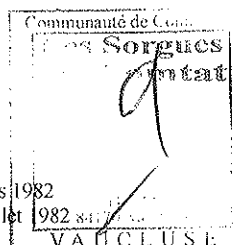
Monsieur Daniel BREMOND, Vice-président, explique à l'assemblée qu'il s'agit de délibérer pour notifier la clôture des budgets annexes ZAC de la Tapy afin de demander l'annulation du dossier TVA et fermer les dossiers SIRENE.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Daniel BREMOND, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE de la dite clôture de ce budget annexe.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 18/04/14
Affiché le : 18/04/14



Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

